

Lettre du mardi 3 mai 2020

L'EDITO

Quand le BTP vit, tout vit.

La Cour des Comptes qui a rendu public fin avril son rapport sur l'exécution des comptes de l'état relève une sous-consommation encore importante sur l'exercice 2019 et des « restes à payer » accumulés au fil des années d'une ampleur préoccupante sur les crédits en faveur du logement au sein de la mission budgétaire outre-mer.

Cette situation montre la grande difficulté, en Outre-mer, à mobiliser pleinement des crédits budgétaires d'intervention importants mais qui nécessitent des instructions parfois longues et complexes auprès d'autorités de gestion locales pas toujours efficaces. La bureaucratie a encore de beaux jours devant-elle ! L'état, les collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, toute la chaîne, a, dans des proportions variables, sa part de responsabilité face à cette situation.

A ceci s'ajoute le constat effrayant des délais de paiements des collectivités locales sur les factures dues aux entreprises. Selon le rapport IGA/Cour des comptes d'octobre 2019 réalisé ce sujet, pour l'ensemble des quatre DOM, **les mandats en instance seraient de 1,6 milliards d'euros pour une trésorerie disponible de 352 millions d'euros au 31/07/2019 !**

Tout ceci explique en grande partie les difficultés structurelles que connaissent depuis une dizaine d'année les entreprises du secteur du BTP face à une forme d'inertie d'une commande publique sur laquelle on mise beaucoup mais qui ne pourra pas tout résoudre, **surtout si aucune mesure de correction concrète et structurelle n'est prise, notamment sur les délais de paiement.**

Or, la survie du secteur du BTP, lui aussi profondément impacté par la crise et le confinement, réside justement dans la capacité de relance **rapide** de l'activité.

A l'issue de sa dernière réunion, la commission BTP de la FEDOM a précisément arrêté un certain nombre de mesures en ce sens.

D'abord par l'aide fiscale, par des assouplissements et des aménagements - ciblés et limités dans le temps – des dispositifs actuels de financement du logement libre, du logement intermédiaire et du logement social.

Un seul exemple : assouplir le champ d'application du dispositif prévu à l'article 199 undecies A du CGI qui permet le bénéfice de l'aide fiscale aux travaux de rénovation des résidences principales (logement libre) en élargissant la nature des travaux éligibles aujourd'hui restreints à la seule confortation du risque sismique et cyclonique et en réduisant de 20 à 10 ans la condition d'ancienneté du logement, réduction de bons sens lorsqu'on sait qu'un logement se dégrade plus vite outre-mer.

Ensuite par des mesures ciblées et adaptées au secteur en faveur de l'exploitation et de la capitalisation : annulations de charges sociales et fiscales, mesures de soutien capitalistique et d'accompagnement en fonds propres...

Il faut rappeler que si le dispositif de chômage partiel a permis de socialiser une part importante des salaires du secteur privé et de préserver en grande partie les revenus des ménages, les pertes accumulées des entreprises s'expliquent par la chute des recettes et l'accumulation de coûts fixes non pris en charge par l'état, dont ceux liés à la non-utilisation du capital productif.

Si on veut éviter les faillites en cascade, il est indispensable de prévoir des dispositifs qui permettent de l'injection directe de liquidité pour renforcer les fonds propres des entreprises, non assimilables à un prêt.

Cela a naturellement un coût que nous ne sous-estimons pas, mais comme dirait Keynes, « à long terme nous seront tous morts » Et puis, nous suggérons que certaines de ces mesures puissent être financées par un « Re-fléchage » des lignes budgétaires non consommables en 2020 compte tenu de la crise (notamment LBU et FEI).

Le 30 avril dernier, les fédérations nationales du bâtiment et des travaux publics écrivaient au gouvernement en ces termes : « *Ce n'est pas la récession que nous devons redouter mais la dépression. La crise sanitaire liée au Covid-19 nous plonge dans une crise économique d'une ampleur exceptionnelle. Tout doit être fait pour éviter des effets durables et une possible spirale déflationniste. (...) Il faut créer au plus vite les conditions d'une reprise pérenne d'activité en rétablissant la chaîne d'approvisionnement et de production, en soutenant à la fois l'offre et la demande (...).* »

FLASH SPECIAL

L'exécution budgétaire 2019 des crédits (hors dépenses fiscales) de la mission Outre-mer

La Cour des Comptes a rendu public fin avril son rapport sur l'exécution des comptes de l'état sur l'exercice 2019. La cour a dans ce cadre procédé à une analyse détaillée de l'exécution sur l'exercice 2019 des crédits de la mission budgétaire outre-mer et des dépenses fiscales relatives à cette mission. Pour rappel, les crédits exécutés 2019 de la mission budgétaire Outre-mer (crédits directement rattachés au ministère des Outre-mer) ne représentent que 11% de l'ensemble des dépenses de l'état consacrés aux Outre-mer.

La Cour relève une sous-consommation sur l'exercice 2019 encore importante sur les deux programmes qui composent la mission budgétaire, mais moins massive qu'en 2018 : - 120,75 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et -48,2 millions d'euros en crédit de paiement (CP) par rapport aux crédits disponibles en fin de gestion.

Si les crédits ouverts en loi de finance Initiale 2019 sont supérieurs de 25 % à ceux ouverts en LFI 2018 (du fait des moyens supplémentaires correspondant à la réforme de l'abattement IR et à la suppression de la TVA NPR), l'augmentation des crédits exécutés en 2019 est néanmoins deux fois moindre que celle des crédits inscrits en LFI 2019.

<https://fedom.org/2020/06/02/l'exécution-budgétaire-2019-des-crédits-hors-dépenses-fiscales-de-la-mission-outre-mer/>

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Déconfinement : que faut-il retenir des mesures annoncées par Edouard Philippe ?

Les réouvertures des bars et restaurants dans les zones vertes, mais aussi des terrasses, parcs et jardins dans les zones orange sont programmées pour le 2 juin. Le gouvernement a aussi annoncé la fin de la limitation de déplacement à 100 km de chez soi et la réouverture progressive de la totalité des écoles. Les

hébergements touristiques, les villages vacances et les campings pourront ouvrir à partir du 2 juin en zone verte. Et après le 22 juin en zone orange, tout comme les colonies de vacances, qui pourront rouvrir à compter du 22 juin, a précisé le Premier ministre.

*Commentaire FEDOM : lors de cette présentation de l'acte 2 du déconfinement, le premier ministre a notamment annoncé que Mayotte et la Guyane figuraient en "vigilance renforcée" et que les déplacements entre l'Hexagone et les Outre-mer **restaient limités à des motifs impérieux**. Des mesures de contrôle "très strictes des déplacements" vers les Outre-mer sont maintenues avec des "mesures strictes de quatorzaine" à l'arrivée, a annoncé le premier ministre ".*

La FEDOM rappelle encore une fois l'incohérence totale entre les annonces passées du premier ministre indiquant la possibilité pour les hexagonaux de partir en vacances en Outre-mer et toutes ces limitations de voyage (motifs impérieux et quatorzaine).

<https://www.20minutes.fr/politique/2788255-20200528-acte-ii-deconfinement-faut-retenir-mesures-annoncees-edouard-philippe>

Le ministère des Outre-mer et l'AFD lancent Mouv'outremer, une formation sur la Trajectoire outre-mer 5.0

Dans l'objectif de faciliter l'appropriation par les acteurs des territoires de la Trajectoire outre-mer 5.0 et de ses objectifs zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant, zéro exclusion et zéro vulnérabilité, le ministère des Outre-mer, l'Agence française de Développement (AFD) et son Campus AFD lancent un programme de formation innovant, Mouv'outremer, organisé autour d'une communauté d'acteurs engagés en faveur de l'accélération des transitions dans les Outre-mer.

<http://outremers360.com/politique/le-ministere-des-outre-mer-et-lafd-lancent-mouvoutremer-une-formation-sur-la-trajectoire-outre-mer-5-0/>

« Objectif-reprise TPE-PME »

Le ministère du Travail a lancé le dispositif d'accompagnement des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises. Baptisé « Objectif-reprise TPE-PME ». Il propose trois modalités d'accompagnement pour qu'elles reprennent ou poursuivent leurs activités après le confinement.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/objectif-reprise-tpe-pme-836998.html>

Covid-19 : exonération de 3 milliards d'euros de charges pour des entreprises fortement touchées

Le gouvernement va exonérer de 3 milliards d'euros de charges sociales des entreprises de secteurs particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, comme la restauration, le tourisme, la culture ou le sport, a annoncé Gérald Darmanin.

https://www.lexpress.fr/actualite/politique/lrem/exoneration-de-charges-dette-les-annonces-de-darmanin-sur-la-situation-economique_2126649.html

Outre-mer : un plan d'un milliard pour aider les collectivités et entreprises

Dotée d'un milliard d'euros, l'initiative "Outre-mer en commun" a été lancée le 25 mai 2020 par le ministère des Outre-Mer et l'Agence française de Développement. Son objectif : répondre à l'urgence sanitaire et économique, tout en soutenant la relance par de nouveaux investissements publics. Les collectivités

pourront bénéficier de facilités de la part de l'AFD, telles que des décaissements et instructions de prêts accélérés, tandis qu'un prêt de préfinancement du FCTVA sera expérimenté à Mayotte.

<https://www.banquedesterritoires.fr/outre-mer-un-milliard-deuros-pour-traverser-la-crise>

Commentaire FEDOM : s'il se veut pleinement efficace en cette période de reprise économique qui s'ouvre, ce plan doit être utilisé, notamment, pour assainir les dettes des collectivités envers les entreprises. Il aurait été opportun de préciser dans les objectifs de ce fonds l'amélioration des délais de paiement pour les opérateurs économiques.

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Logement en Outre-mer : le Covid-19, facteur aggravant de la crise du logement pour le secteur du BTP

Dans le cadre de son étude sur l'urgence économique dans les outre-mer à la suite de la crise de Covid-19, la délégation sénatoriale aux outre-mer se penche sur les différents secteurs d'activité. Après l'aérien, c'est aux secteurs du BTP et du logement social qu'elle a consacré une audition ce 28 mai dernier.

Sous la présidence du Sénateur Michel Magras, la délégation a confié à trois de ses membres, M. Stéphane Artano (RDSE, Saint-Pierre-et-Miquelon), Mme Viviane Artigalas (Socialiste et républicain- Hautes Pyrénées) et Mme Nassimah Dindar (Union Centriste - La Réunion) la mission d'entendre les acteurs du terrain.

La séance est disponible en replay.

videos.senat.fr/video.1631032_5ecfa3bac0d43.table-ronde-sur-la-thematique-du-batiment-et-du-logement-social-dans-le-cadre-de-letude-de-la-deleg

Commentaire FEDOM : les interventions ont été articulées autour de 3 points : les mesures d'urgence et leur efficacité, les facteurs de redémarrage et les stratégies d'avenir.

Il était très pertinent de notre point de vue de réunir dans une même séance de travail les entreprises et les principaux donneurs d'ordre que sont les bailleurs sociaux, sachant que la vision eut été encore plus complète si les maîtres d'ouvrage privés avaient été présents.

Les participants ont souligné à l'unanimité le fait que la crise du COVID 19 ait été le révélateur, au sens photographique du terme, d'une situation structurellement dégradée, d'une activité en berne depuis plusieurs années, (au plus bas depuis 2008 à La Réunion par exemple). Les entreprises ont recouru au chômage partiel en raison de l'arrêt des chantiers (45 à 85 % selon les territoires), mais avec angoisse, dans la mesure où il n'avait pas été décrété par les préfets. Le PGE de son côté a été largement sollicité, allégeant la trésorerie mais ne résolvant en rien les problèmes de rentabilité, aggravés par la crise. La reprise - à noter qu'aucune fédération professionnelle n'a été auditionnée par le préfet Mahé dans le cadre de sa mission - nécessite la résolution de deux problèmes : la prise en charge des surcoûts et le paiement des encours. Diverses pistes sont à l'examen pour le premier à savoir l'utilisation de la LBU et des mesures prévues dans l'accord signé entre CDC Habitat et la FFB. Le deuxième repose l'épineuse et lancinante question des délais de paiement par les collectivités, sur laquelle la FEDOM a une nouvelle fois attiré l'attention de la ministre des Outre-mer lors d'une récente réunion de travail, car elle conditionne également la relance, dans la mesure où la commande publique est appelée à y jouer un rôle majeur. Au-delà des mesures sociales et fiscales, les entreprises attendent la mise en œuvre rapide et opérationnelle du PLOM pour assurer une visibilité quant à l'activité et les moyens disponibles, qu'il s'agisse d'infrastructures, de logement, d'innovation et de réglementation.

Les bailleurs ont dans cette perspective présenté leurs réflexions et plans d'actions. CDC Habitat a confirmé son plan d'investissement complémentaire d'1,2 milliard en sus des 600 millions annuels, devant lui

permettre de contractualiser l'acquisition en VEFA d'environ 5000 logements d'ici fin juin, moyennant conformité des prix proposés par les promoteurs. Action logement a rappelé les termes du Plan d'investissement volontaire d'1,5 milliard pour les DOM et la possibilité pour ces derniers d'émarger également à des mesures prévues dans le cadre du PIV national. L'USH a de son côté appelé à assouplir les conditions d'accompagnement à l'investissement dans les zones hors QPV et de construction en zone ANRU. Tous ont souligné le caractère fondamental d'une vision partagée de l'aménagement du territoire et de la coopération entre acteurs.

Les constats et la mesures sont pour l'essentiel partagées par la commission BTP/Logement de la FEDOM qui s'est réunie les 12 et 25 mai dernier. Elles ont déjà été évoquées avec la ministre des Outre-mer. La prise en considération spécifique des DOM par la création d'un groupe de travail dédié au sein du Conseil supérieur de la construction reste une de nos priorités, notamment pour accompagner la mise en œuvre du PLOM.

La sénatrice Catherine Conconne souhaite « un volet outre-mer » dans le plan tourisme du Gouvernement

Dans un courrier adressé au secrétaire d'état au Tourisme Jean-Baptiste Lemoyne, la sénatrice de la Martinique Catherine Conconne a appelé à prendre en compte les spécificités du secteur touristique ultramarin dans le plan du tourisme du gouvernement.

<http://outremers360.com/economie/la-senatrice-catherine-conconne-souhaite-un-volet-outre-mer-dans-le-plan-tourisme-du-gouvernement/>

Martinique : les sénateurs Catherine Conconne et Maurice Antiste souhaitent une réforme de la Collectivité territoriale

« Le mode de gouvernance de l'actuelle collectivité de Martinique issue de la loi de juillet 2011 présente des insuffisances qui méritent révision », estiment les sénateurs Catherine Conconne et Maurice Antiste. «Une série d'auditions et de séances de travail sont d'ores et déjà programmées sur ce sujet ».

<http://outremers360.com/politique/martinique-les-senateurs-catherine-conconne-et-maurice-antiste-souhaitent-une-reforme-de-la-collectivite-territoriale/>

L'application StopCovid validée par l'Assemblée et le Sénat

“L'objectif du gouvernement est que l'application StopCovid soit disponible à partir de lundi 1er juin”, a précisé le secrétaire d'état au numérique, Cédric O.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/lapplication-stopcovid-validee-par-lassemblee-et-le-senat_fr_5eceeaf3c5b6012c069294d0?utm_hp_ref=fr-homepage

Déconfinement : le député Nilor demande la mise en place d'un visa sanitaire avant le départ pour les Antilles-Guyane

Deux propositions du député Jean-Philippe Nilor à Olivier Veran, ministre de la Solidarité et de la Santé, sont restées sans réponse depuis le 28 avril 2020. Il demandait la mise en place de visas sanitaires pour les voyageurs à destination des Antilles-Guyane et la généralisation des tests covid-19.

Commentaire FEDOM : cette proposition va dans le sens des demandes répétées de la FEDOM qui demande la mise en place de garanties sanitaires au plus vite en lieu et place des quatorzaines qui empêchent la reprise d'une possible activité pour le secteur du tourisme.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/deconfinement-depute-nilor-demande-mise-place-visa-sanitaire-depart-antilles-guyane-836538.html>

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITES

Covid-19 : après 5 nouveaux cas en 48 heures, la directrice de l'ARS Guadeloupe souhaite un dépistage au départ et à l'arrivée des voyageurs

Une augmentation du nombre de cas qui inquiète, d'autant plus que ce sont des voyageurs récemment arrivés dans notre département. Valérie Denux souhaite des dépistages au départ et à l'arrivée des voyageurs. En l'absence de quatorzaine obligatoire dans un hébergement dédié, elle souhaite que les personnes arrivant dans l'archipel subissent un test, avant leur départ. Un dispositif est mis en place pour que ces personnes soient testées dès leur arrivée à l'aéroport de Guadeloupe.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/apres-5-nouveaux-cas-48-heures-directrice-ars-guadeloupe-souhaite-depistage-au-depart-arrivee-voyageurs-836192.html>

Commentaire FEDOM : si l'on convient qu'on ne peut opposer la santé des personnes et l'économie et encore moins favoriser l'économie au détriment de la santé, la demande de l'ARS de Guadeloupe va dans le sens des demandes formulées depuis plusieurs semaines par la FEDOM. En effet, afin de sécuriser les archipels et de relancer l'économie de nos territoires, la mise en place de tests de dépistage au départ de Paris permettrait d'éviter une nouvelle propagation du virus, rassurerait ainsi les populations locales et permettrait aux acteurs économiques de retrouver un peu d'oxygène.

Déconfinement : la collectivité territoriale de Guyane crée le prêt rebond à taux zéro pour aider les entreprises

La CTG a voté un nouveau dispositif aux entreprises, après les 7.8 millions d'euros déployés dans le fonds d'urgence, les patrons en difficulté peuvent solliciter un prêt rebond : 10 millions d'euros sont à disposition pour des prêts à taux zéro avec remboursement différé.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/deconfinement-collectivite-territoriale-guyane-cree-pret-rebond-aider-entreprises-836904.html>

Covid-19 : pas de vols internationaux avant le 31 juillet pour protéger la Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé ce matin la prolongation de la suspension des programmes d'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie. Cette suspension des vols devait initialement prendre fin au 31 mai, mais elle est prolongée jusqu'au 31 juillet en vue de limiter la propagation du coronavirus. Les vols de rapatriement ou de continuité territoriale avec la métropole sont toutefois maintenus.

<https://www.inc.nc/breve/covid-19-pas-de-vols-internationaux-avant-le-31-juillet-pour-protoger-la-caledonie>

Pas de reconfinement en Guyane mais un renforcement des mesures et le durcissement du respect du couvre-feu.

Le renforcement des contrôles et du respect du couvre-feu en Guyane est annoncé à l'issue de la réunion en préfecture entre les autorités et les élus. Pas de reconfinement ; ce serait une catastrophe économique et sociale estiment les élus Guyanais.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/ouest-guyanais/guyane/pas-reconfinement-guyane-annonce-cellule-crise-reunie-ce-lundi-soir-prefecture-renforcement-mesures-durcissement-du-respect-du-couvre-feu-836278.html>

DU CÔTÉ DE L'ACADEMIE DE MEDECINE

Que déduire des études évaluant l'effet du climat sur la Covid-19 ?

Survenue au milieu de l'hiver, l'épidémie de Covid-19 sera-t-elle freinée par la saison estivale, à l'exemple de la grippe ou d'autres coronaviruses ? C'est ce que laisse penser une étude de l'Académie nationale de Médecine.

Commentaire FEDOM : dans un communiqué de presse datant du 25 mai, l'Académie de Médecine rappelle que plusieurs travaux montrent que l'élévation de la température et du taux d'hygrométrie affecte la viabilité du virus et réduit le nombre d'infections [1-6]. L'importance de cette corrélation a pu être quantifiée, une augmentation de 1 degré de température étant associée à une diminution de 3,1 % des nouveaux cas et de 1,2 % des décès [2].

Or, cette étude qui intéresse particulièrement les DCOM et les cite explicitement n'a absolument pas été médiatisée ; et encore moins reprise par le gouvernement qui continue à imposer des "quatorzaines" à l'arrivée des Outre-mer...au moment où les frontières des états européens touristiques s'ouvrent les unes après les autres...

Lire le CP : <http://www.academie-medecine.fr/que-deduire-des-etudes-evaluant-leffet-du-climat-sur-la-covid-19/>

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

Fonds européens : état et régions adaptent leurs négociations avec Bruxelles au contexte sanitaire

Parmi les principales actions que l'état et les régions souhaitent voir figurer dans l'accord de partenariat des programmes européens 2021-2027 – en plus des priorités déjà partagées avec la Commission (recherche et développement, innovation, transition écologique et énergétique, développement territorial) –, « la mobilité durable, la finalisation de la couverture numérique en très haut débit, le développement des infrastructures de formation et de santé ou encore la relance de l'activité touristique » sont désormais considérés comme des « priorités » et « feront l'objet des points à négocier ». Jacqueline Gourault, Amélie de Montchalin et Renaud Muselier ont confirmé que « plus de 500 millions d'euros sont déjà mobilisés » par les fonds européens à la fois pour l'achat de matériels de santé (masques, respirateurs, équipements médicaux liés à la crise), mais aussi pour soutenir le fonds de roulement des PME.

<https://www.maire-info.com/coronavirus/fonds-europeens-%C3%89tat-et-regions-adaptent-leurs-negociations-avec-bruxelles-au-contexte-sanitaire-article-24235>

Next Generation EU, atout ou va-tout de la Commission ?

La présidente de la commission européenne a dévoilé les grandes lignes de sa réponse à la crise économique : un budget pluriannuel de 1.100 milliards d'euros, sur lequel s'adossera un nouvel instrument de relance doté de 750 milliards d'euros – dont 500 milliards de subventions. Loin des attentes françaises.

<https://www.banquedesterritoires.fr/next-generation-EU>

Bruxelles s'inquiète du risque d'accroissement des inégalités territoriales en France

Peut-être échaudée par la crise des gilets jaunes, la commission attire de manière générale l'attention sur le "risque important d'accroissement des inégalités régionales et territoriales au sein de la France et, partant, d'aggravation de la tendance déjà observée à une hausse lente des disparités entre la région de la capitale, les grandes villes et le reste du pays, entre les zones urbaines et les zones rurales et entre la métropole et les régions ultrapériphériques".

Outre les disparités en matière de santé, le document souligne que certaines régions – comme l'outre-mer – sont fortement tributaires du tourisme. Il pointe également le fait que si la mise en œuvre du plan France Très Haut Débit "semble en bonne voie pour ce qui est des zones urbaines, [...] d'importantes disparités concernant la couverture du réseau très haut débit subsistent dans d'autres régions". À court terme, la commission recommande à la France d'exploiter pleinement les possibilités octroyées par l'Union, et singulièrement la mobilisation des ressources non utilisées des fonds structurels et la possibilité de bénéficier d'un taux de cofinancement de 100% à partir du budget de l'Union pour l'exercice 2020-2021 . La France est également invitée à "tirer le meilleur parti" du fonds de transition juste.

https://www.banquedesterritoires.fr/bruxelles-sinquiète-du-risque-daccroissement-des-inegalites-territoriales-en-france?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2020-05-26&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

RAPPORTS, ETUDES ET AVIS

L'IEOM noircit le tableau économique pour la Polynésie Française

Dans deux notes récentes, l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM) dresse un constat sombre de l'économie polynésienne, victime de sa faible diversification et de son choix de privilégier à tout prix le tourisme. Certains signes de fragilité étaient déjà perceptibles dès le début de l'année 2020 et même à la fin de l'année dernière.

https://www.tahiti-infos.com/%E2%80%8BL-IEOM-noircit-le-tableau-economique_a191352.html

VIE DE LA FEDOM

L'outil d'évaluation FEDOM des délais de paiement est toujours en place

La FEDOM a mis en place depuis quelques mois un outil innovant permettant l'évaluation en ligne des délais de paiement des factures des entreprises par les acheteurs publics. Son objectif : quantifier le volume des créances dues et les délais moyens de paiement réels. Les résultats obtenus nous permettront de dresser une cartographie de la dette réelle à l'égard des entreprises par territoire, par collectivité et par type d'acheteur. Cet outil mis en place par les équipes techniques de la FEDOM ne sera pleinement efficace que

s'il est renseigné par un maximum d'entreprises ; merci à tous de prendre le temps de le relayer à toutes les entreprises que vous connaissez.

Accéder au logiciel : <https://delaispaiements.fedom.org/>

Etude d'impact du Covid-19 dans le secteur du tourisme outre-mer

Afin de mesurer au mieux les impacts économiques du Covid-19 sur les entreprises ultramarines du secteur du tourisme, nous avons élaboré un questionnaire que nous vous encourageons vivement à remplir et à diffuser massivement auprès de vos adhérents et ou de vos contacts :

<https://bit.ly/2X105Zt>

Vos réponses à ces diverses questions nous permettront **de mieux appréhender et donc de mieux défendre les difficultés rencontrées par l'ensemble du secteur touristique des outre-mer.**

Afin de permettre à l'ensemble des entreprises concernées de pouvoir remplir ce questionnaire, ce dernier a été adapté aux COM du Pacifique.

La FEDOM dans la presse

Économie. Fragilisées, les entreprises d'outre-mer demandent un soutien adapté

Les territoires d'outre-mer ont été fortement fragilisés par la crise économique liée à l'épidémie du coronavirus. Le tourisme, moteur de leur économie, est à l'arrêt. Et les aides proposées par l'état ne sont pas toujours adaptées aux particularités de ces départements et collectivités. Entretien avec Jean-Pierre Philibert, président de la Fédération des entreprises d'outre-mer (Fedom).

<https://www.ouest-france.fr/economie/tourisme/economie-fragilisees-les-entreprises-d-outre-mer-demandent-un-soutien-adapte-6851888>

Relancer l'économie d'Outre-mer : Jean-Pierre Philibert plaide pour une « incitation financière » touristique

Pour le premier entretien de notre opération spéciale « Relancer l'économie d'Outre-mer », la rédaction s'est entretenue avec Jean-Pierre Philibert, président de la Fédération des entreprises d'Outre-mer (FEDOM), qui ne représente pas moins de 700 000 salariés. Évoquant le tourisme, il plaide pour une « incitation financière » à donner aux touristes pour se rendre en Outre-mer.

Lien vers la vidéo : <https://t.co/2sYjixA0G>

[http://outremers360.com/economie/relancer-leconomie-doutre-mer-jean-pierre-philibert-plaide-pour-une-
incitation-financiere-touristique/](http://outremers360.com/economie/relancer-leconomie-doutre-mer-jean-pierre-philibert-plaide-pour-une-incitation-financiere-touristique/)

Tourisme : la Fedom interpelle les élus locaux sur le maintien des quatorzaines qui pénalisent l'économie et l'emploi dans les outre-mer.

Dans un édito intitulé « Du courage en politique », la Fédération des entreprises en outre-mer (Fedom) s'en prend aux responsables des collectivités d'outre-mer qui refusent le retour des touristes.

<https://www.radio1.pf/tourisme-la-fedom-accuse-les-dirigeants-des-outre-mer-de-manquer-de-courage/>

Agenda de la FEDOM

L'Assemblée Générale de la FEDOM est reportée au 13 octobre 2020. Les réunions des commissions thématiques et du Bureau de la FEDOM se tiendront la veille (le 12 octobre).

Les Assises Économiques des Outre-mer reportées au 13 et 14 octobre

Les organisateurs, le Groupe Ouest-France, le marin et Ilago, en partenariat avec la Fédération des Entreprises des Outre-mer et le Cluster maritime français, et avec le soutien du ministère des Outre-mer, ont décidé de reporter ce nouvel événement.

VIE DES ADHERENTS

Rapport Ferdi : les Associations des MPI des DOM appellent le gouvernement à clarifier sa position sur l'octroi de mer

Dans un courrier commun au premier ministre Edouard Philippe, les associations des moyennes et petites industries dans les départements d'Outre-mer ont appelé le gouvernement à clarifier sa position sur le maintien de l'octroi de mer, après la publication du rapport Ferdi préconisant la suppression de cette taxe.

<http://outremers360.com/economie/rapport-ferdi-les-associations-des-mpi-des-dom-appellent-le-gouvernement-a-clarifier-sa-position-sur-loctroi-de-mer/>

Déplacements aériens : La Réunion teste le "corridor sanitaire"

Ce n'est pas le nouveau parcours obligé des voyageurs, juste une expérimentation lancée sur Air Austral et Air France suite à un groupe de travail qui les associait à la Direction de l'aviation civile et l'aéroport Roland-Garros. Le principe : les passagers sont appelés, volontairement, à se tester dans les 36 heures qui précèdent leur départ. Si le test est négatif et que leur température est inférieure à 38°C, ils peuvent embarquer, sinon ils restent au sol. A leur arrivée, ils peuvent choisir entre quatorzaine à domicile ou dans un centre, avec test dans les deux cas. Sur ce vol d'Air Austral, 66 passagers sur 191 avaient consenti à faire le test (tous négatifs).

https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2020/05/28/Deplacements-aeriens-La-Reunion-teste-le-corridor-sanitaire_607731

Phase 2 du déconfinement : Ibrahim Patel regrette les mesures maintenues dans le tourisme

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion réagit suite aux déclarations du premier ministre Edouard Philippe sur la deuxième phase du déconfinement.

Lire le communiqué : https://www.zinfos974.com/Phase-2-du-deconfinement-Ibrahim-Patel-regrette-les-mesures-maintenues-dans-le-tourisme_a155334.html

Orange signe un accord avec Réunion THD pour la commercialisation de ses offres Fibre sur le réseau d'initiative publique de la Région Réunion.

Orange a conclu un contrat avec Réunion THD, chargé de la construction et l'exploitation du réseau Très Haut Débit dans le cadre du réseau d'initiative publique déployé à la Réunion.

<http://outremers360.com/economie/orange-signe-un-accord-avec-reunion-thd-pour-la-commercialisation-de-ses-offres-fibre-sur-le-reseau-dinitiative-publique-de-la-region-reunion/>

Une reprise économique en partenariat avec le Medef Guadeloupe

En visio-conférence, Ferdys Louisy, maire de Goyave, a invité des acteurs économiques à répondre aux questions des entreprises sur la reprise économique. Le maire mise désormais sur l'économie circulaire en partenariat avec le Medef pour relancer l'économie sur son territoire. Il considère qu'une attention toute particulière devra être consacrée dans les prochains jours aux jeunes entrepreneurs. Car des dispositifs de financement existent.

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/economie/une-reprise-economique-en-partenariat-avec-le-medef-569778.php>

Air Caraïbes planifie son retour depuis sa plateforme régionale et de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle

Clouée au sol depuis fin mars, Air Caraïbes reprend ses vols régionaux ce lundi 25 mai 2020 avec la fin de la quatorzaine. Ses deux premiers vols commerciaux entre Roissy-Charles-de-Gaulle et Pointe-à-Pitre, Cayenne et Fort-de-France sont annoncés pour les 12 et 19 juin 2020.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/air-caraibes-planifie-son-retour-sa-plateforme-regionale-aeroport-roissy-charles-gaulle-836042.html>

Le remboursement des billets French bee commencera « début juin », assure son directeur

Le PDG de French bee, Marc Rochet, a confirmé, lors d'une interview à Réunion La 1ere, que l'entreprise commencerait à rembourser les passagers qui en font la demande « début juin ». La compagnie low-cost, qui a présenté un programme de vols vers la Réunion à partir du 12 juin, reste en revanche évasive sur la date de reprise de la desserte de la Polynésie.

<https://www.radio1.pf/le-remboursement-des-billets-french-bee-commencera-debut-juin-assure-son-directeur/>

Le MEDEF Réunion veut renforcer les emplois aidés sur le secteur marchand

Alors que les entreprises réunionnaises sont touchées de plein fouet par la crise du Covid-19, le MEDEF Réunion formule dix propositions pour faire évoluer le plan PETREL. Parmi elles, la création d'un emploi transitoire accompagné.

https://www.zinfos974.com/Le-MEDEF-veut-renforcer-les-emplois-aides-sur-le-secteur-marchand_a155253.html

Thomas GREAUX est le nouveau Président de la CEM St BARTH (2020-2025)

Le Président de la FEDOM félicite M. GREAUX pour cette élection et remercie le président sortant Thierry DUTOUR (qui est désormais le 1^{er} Vice-président de la CEM) pour sa précieuse collaboration.

Lettre ouverte aux élus réunionnais

Dans une lettre ouverte intitulée « RÉ-OUVRONS LE CIEL DE FAÇON PROGRESSIVE, SÉCURISÉE ET RESPECTUEUSE POUR NOTRE TERRITOIRE », le MEDEF Réunion et les professionnels du tourisme se mobilisent pour permettre la réouverture des liaisons aériennes en toute sécurité.

<https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/PARUTION-TOURISME-QUOTIDIEN-ET-JIR.pdf>

VIE DES PARTENAIRES

Une « Banque Publique du Tourisme » pour traverser la crise et se réinventer

Tandis que le secteur du tourisme a été touché de plein fouet par l'arrêt de l'activité pour stopper la propagation du Covid-19, les deux directeurs généraux, respectivement de la Caisse des Dépôts et de Bpifrance, annoncent des mesures de soutien inédites. Parmi les propositions mises en œuvre dans ce Plan Tourisme 2022, les deux acteurs s'engagent à accompagner les entreprises de ce secteur élargi pendant deux ans avec, entre autre chose, une capacité d'investissement et de prêt significative, spécialement dédiée au tourisme.

Elle sera tout autant destinée à ces petites et moyennes entreprises qu'aux opérateurs d'infrastructures permettant aux premiers d'exprimer leurs talents. De plus, ils viendront en soutien à l'ensemble des acteurs du tourisme à travers une offre de formation et de co-développement entièrement digitalisée, des parcours individualisés de conseil pour les entreprises souhaitant se transformer, et un accélérateur dédié à la filière tourisme et loisir. Ces mesures viennent en complément du dispositif de Prêt Garanti par l'État (PGE) qui bénéficie déjà à plus de 50 000 entreprises du secteur pour un total de 4 milliards d'euros - et cela va continuer à monter en puissance.

<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/une-banque-publique-du-tourisme-pour-traverser-la-crise-et-se-reinventer-848666.html>

Commentaire FEDOM : il sera intéressant de suivre la mise en place de ce plan tourisme. La FEDOM veillera à ce que ce dernier ait une transposition pour les COM du Pacifique. En effet, dans le plan tourisme développé par le ministre LEMOYNE peu de dispositifs concernent les acteurs économiques des collectivités d'outre-mer, qui se retrouvent ainsi pénalisées.

D'une manière générale, il conviendra de surveiller les effets des aides attribuées, notamment, de la multiplicité des prêts accordés, afin de ne pas générer de recrudescence ou surendettement à l'issue de la crise COVID.

Le Comité Outre-mer du MEDEF appelle à la création d'une garantie d'emprunt aux collectivités locales

Dans un courrier adressé au ministre de l'Economie, le Comité Outre-mer du MEDEF souhaite la mise en place d'une garantie d'emprunt « covid-19 » contractée par les collectivités locales auprès d'institutions financières dans le but de résoudre la problématique des retards de paiements.

<http://outremers360.com/fil-info-appli/le-comite-outre-mer-du-medef-appelle-a-la-creation-dune-garantie-demprunt-aux-collectivites-locales/>

Armée : l'apport des jeunes du RSMA au CHUM

Le CHU de Martinique (CHUM) a traversé une crise sanitaire sans précédent mettant à rude épreuve ses équipes hospitalières. Durant l'épisode fort de l'épidémie, le Régiment du service militaire adapté (RSMA) a apporté son soutien à l'établissement.

<https://www.martinique.franceantilles.fr/actualite/societe/armee-l-apport-des-jeunes-du-rsma-au-chum-554845.php>

BREVES

Tahiti Tourisme accueille son nouveau directeur général, Jean-Marc Mocellin

Précédemment à la tête de l'office du tourisme de la Nouvelle-Calédonie, Jean-Marc Mocellin a assuré la direction de Tahiti Tourisme en télétravail jusqu'à son arrivée en Polynésie française.

<https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/tahiti-tourisme-accueille-son-nouveau-directeur-general-jean-marc-mocellin/>

Réouverture de l'aéroport d'Orly le 26 juin

L'aéroport de Paris-Orly, fermé depuis le 31 mars, reprendra ses vols commerciaux de passagers le 26 juin, "en optimisant les infrastructures de l'aéroport" en fonction de la demande, a annoncé jeudi son gestionnaire, le groupe ADP.

Commentaire FEDOM : la FEDOM salue cette une bonne nouvelle pour les compagnies desservant les outre-mer qui opèrent majoritairement depuis ORLY, même si elle apparaît bien tardive.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/reouverture-aeroport-parisien-orly-26-juin-837264.html>

Les compagnies aériennes desservant l'outre-mer demandent l'annulation des charges sociales

Touchées par la fermeture des frontières et les conditions restrictives de circulation entre départements, notamment en outre-mer, les compagnies aériennes tirent la langue. La Délégation sénatoriale aux outre-mer a organisé une table ronde sur le transport aérien, le 19 mai, pour évaluer la situation des compagnies desservant les outre-mer. Plutôt qu'un moratoire sur l'acquittement des charges sociales, les compagnies appellent à une annulation totale. Ainsi que la mise en place d'un « fonds de soutien pour les compagnies, équivalent à celui accordé à Air France, qui doit être mis en place, en s'adaptant aux caractéristiques des compagnies. »

<https://lejournaldemayotte.yt/2020/05/23/les-compagnies-aeriennes-desservant-loutre-mer-demandent-lannulation-des-charges-sociales/>

Commentaire FEDOM : au-delà des compagnies aériennes, la FEDOM milite pour l'annulation pure des charges sociales et fiscales pour les entreprises du secteur touristique et ce jusqu'à la fin d'année. En effet, les compagnies aériennes ne prévoyant pas de retour à la normale concernant les liaisons aériennes avant octobre, il apparaît d'ores et déjà que l'année 2020 sera une année blanche pour le secteur du tourisme en Outre-mer.

Adapté au territoire, le statut d'auto-entrepreneur enfin mis en place à Mayotte

C'est un combat de très longue date. Une demande sans cesse réitérée auprès de la Direction du Travail qui se heurtait à un problème de législation ; le statut d'auto-entrepreneur est enfin applicable à Mayotte.

https://lejournaldemayotte.yt/2020/05/28/adapte-au-territoire-le-statut-dauto-entrepreneur-enfin-mis-en-place-a-mayotte/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=adapte-au-territoire-le-statut-dauto-entrepreneur-enfin-mis-en-place-a-mayotte

Ouverture du Tribunal Digital en outre-mer

Après l'ouverture d'Infogreffe en octobre 2019 en France métropolitaine, les entrepreneurs des départements et régions d'outre-mer (DROM) peuvent désormais accéder au Tribunal Digital, depuis le 12 mai dernier.

<https://www.affiches-parisiennes.com/ouverture-du-tribunal-digital-en-outre-mer-10395.html>

Polynésie Française : Tech4Islands Awards : un concours d'innovation pour penser les « îles d'après »

La French tech Polynésie lance la deuxième édition du concours international Tech4islands awards. Objectif : "répondre à l'urgence du rebond des économies insulaires en faveur d'un développement plus autosuffisant, durable et résilient."

<https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/tech4islands-awards-un-concours-dinnovation-pour-penser-les-iles-dapres/>

Saint-Pierre et Miquelon : un appel à projets pour occuper les salines du littoral de Saint-Pierre

C'est un moyen de redonner vie au littoral de Saint-Pierre dans un lieu chargé d'histoire. La collectivité territoriale appelle les associations et les entreprises locales à utiliser les salines du front de mer. Objectif : valoriser le patrimoine local.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/saintpierremiquelon/appel-projets-occuper-salines-du-littoral-saint-pierre-835296.html>

JOURNAL OFFICIEL

JO du 26.05.2020

Décret n° 2020-627 du 25 mai 2020 portant attribution à **Saint-Pierre-et-Miquelon** d'une aide exceptionnelle de solidarité liée à l'urgence sanitaire aux ménages les plus précaires

JO du 28.05.2020

Arrêté du 22 mai 2020 portant report du calendrier des épreuves d'admission des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France ouverts par arrêté du 6 novembre 2019

Décret n° 2020-644 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux en **Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française**, et portant convocation des électeurs

JO du 28.05.2020

Décret n° 2020-650 du 29 mai 2020 relatif au traitement de données dénommé « StopCovid »

JO du 31.05.2020

Arrêté du 20 mai 2020 relatif à la contribution versée par le régime général à la caisse de prévoyance sociale de **Saint-Pierre-et-Miquelon** en 2019 et à la fixation des acomptes sur l'exercice 2020

Arrêté du 30 mai 2020 définissant les critères de distance et de durée du contact au regard du risque de contamination par le virus du covid-19 pour le fonctionnement du traitement de données dénommé « Stop-Covid »

JO du 01.06.2020

Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Commentaire FEDOM : Les dispositions spécifiques concernant l'aérien présentes dans ce décret interdisent les déplacements, sauf « s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé », au départ du territoire continental de la France à destination de l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou de la collectivité de Corse, au départ de l'une de ces collectivités à destination du territoire continental de la France, entre ces collectivités.

Il apparait saugrenue qu'alors que la phase 2 du déconfinement a été annoncée par le Premier Ministre, qu'alors que l'intégralité des territoires d'Outre-mer sont en vert hormis la Guyane et Mayotte, une telle disposition soit prise empêchant ainsi la reprise de la première activité économique de ces territoires : le tourisme. Cette disposition manifestement excessive et qui ne résisterait probablement pas à l'examen attentif du juge administratif, n'a pas de sens ni sur le plan économique ni sur le plan juridique.